



E.H.P.A.D. François Mitterrand

Maison de Retraite Publique médicalisée
1, avenue de la République
Boîte Postale 68
03800 GANNAT



04.70.90.62.00



04.70.90.25.55



mr.gannat@wanadoo.fr

COMPTE RENDU

REUNION PERSONNELS - FAMILLES / DECEMBRE 2018 – JANVIER 2019

REUNION FAMILLES

Les sujets suivants sont inscrits à l'ordre du jour :

1. Bilan 2018
2. Travaux
3. Année 2019
4. Divers
5. Echange avec le personnel
 - ☞ Questions - réponses

REUNION FAMILLES

Les réunions ont lieu cette année sur le même schéma que l'année dernière :

- ✓ Premier temps d'échange avec le personnel du service
- ✓ Deuxième temps d'échange auquel se joignent les familles et les résidents qui le souhaitent

Monsieur VERRON présente ses vœux. Il remercie, devant les familles, à nouveau le personnel pour la qualité du travail et leur motivation face aux contraintes.

BILAN 2018

Constat d'un déficit de 350 000 € : attention aux dépenses

- ✓ Plus d'un million d'euros pour le remplacement du personnel : il va falloir s'organiser de manière différente
- ✓ Les budgets alloués ne suivent pas les augmentations et contraintes imposées aux établissements.
- ✓ Statut de la Fonction Publique Hospitalière: un agent en arrêt continue à être rémunéré par l'E.H.P.A.D. avec en plus la rémunération du remplaçant.

Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes : intervention de Magistrats

- ✓ Audit financier de l'établissement de 2012 à 2017
- ✓ Dépenses trop importantes sur le personnel
- ✓ Tableau des effectifs doit être respecté : pas de recrutement mais il n'est pas question de suppression de poste (les départs en retraite seront remplacés)
- ✓ Constat : GANNAT est un établissement très bien doté en personnel.
- ✓ Taux d'encadrement 0.9 agent par résident (moyenne nationale 0.76)
- ✓ Qualité des soins exemplaire : les personnels sont les acteurs de ce qu'est l'établissement
- ✓ Personnel formé, diplômé et motivé
- ✓ Déséquilibre entre le secteur des soins et l'administration : établissement sous administré
 - Bureau des Ressources Humaines sous administré : envisager recrutement d'un agent administratif

Poste Ergothérapeute

- ✓ Continue à être rémunérée malgré son arrêt
- ✓ Pas de possibilité de remplacement : les professionnels(les) sont rares.
- ✓ Elodie GAUVIN : école d'Ergothérapeute

TRAVAUX

Un projet a été présenté aux tutelles s'élevant à 8 millions d'euros.

En raison du déficit, la copie doit être revue. Les travaux seraient réalisés en 4 phasages de 2 millions d'euros chacun. Un plan de retour à l'équilibre doit être adressé aux tutelles.

A la base, les travaux englobaient :

- ✓ Le dédoublement des chambres à deux lits
- ✓ La réhabilitation du logement de fonction pour l'Accueil de Jour
- ✓ Les façades

La priorité sera donnée au dédoublement des chambres.

- ⊗ Convention Tripartite remplacée par le CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens)
 - ✓ Négociations pour 4 ans avec les tutelles
- ⊗ Renouvellement du Projet d'Etablissement
- ⊗ Evaluation Interne
- ⊗ PAP (Projets d'Accompagnement Personnalisé)
- ⊗ Ménage et rythme des douches : traçabilité importante car il s'agit de critères qualité
 - Travail réalisé sur l'organisation des services
 - Intendantes repositionnées
- ⊗ Le Docteur VOELTZEL, médecin coordonnateur part à la retraite au 1^{er} avril.

DIVERS

⊗ Conseil de la Vie Sociale – Association d'Animation

Le Conseil de la Vie Sociale est une instance pour les résidents et les familles. Les représentants élus apparaissent sur le site de l'établissement (<https://www.ehpad-gannat.fr>).

L'Association d'Animation est une équipe de bénévoles qui propose des animations pour les résidents de l'E.H.P.A.D. telles que des sorties au restaurant, le dîner aux chandelles, le repas de printemps, etc.

Les familles peuvent apporter leur aide aux représentants du Conseil de la Vie Sociale ou à l'Association d'Animation.

⊗ Qualité du travail

- ⇒ Besoin de s'améliorer sur le rythme des douches et du ménage.
- ⇒ Réorganisation avec les équipes, en premier lieu le service « Pervenches »
- ⇒ Etat des lieux du travail réalisé sur une journée
- ⇒ Intendantes repositionnées (agents ayant des restrictions médicales)
 - ✓ Ont souhaité être au plus près du résident
 - ✓ Prennent en compte le souhait du résident pour les douches
- ⇒ Le ménage est réalisé en interne. C'est aussi du temps passé avec le résident.
- ⇒ Seul le linge plat est traité à l'extérieur.
- ⇒ Remarques sur le linge qui se perd : envisage l'achat d'un logiciel permettant le suivi via un dispositif de puces.

⊗ Loi d'adaptation de la société au vieillissement – liberté d'aller et venir

La personne doit être libre d'aller et venir où elle veut. Tendence à sur protéger le résident. Il est important de respecter l'autonomie décisionnelle. Le but est aussi d'aller vers un maximum de plaisir pour le résident.

La question qui se pose est « qu'est-ce qui est bon pour le résident ? »

Les services protégés sont une privation de liberté.

Il est impossible d'arriver au risque zéro pour les chutes mais il est possible de le minimiser.

Les personnels sont sur protectionnistes. Il s'agit de bienveillance de leur part. Il est important de réfléchir entre le risque et le bénéfice.

ECHANGES FAMILLES ET PERSONNELS

Familles

En ce qui concerne l'animation, les familles peuvent-elles intervenir sans passer par le biais de l'association d'animation mais juste au sein du service ?

Direction

Les services sont équipés de cuisine, de salle à manger. Si une famille souhaite faire des crêpes pour le service uniquement, il n'y a pas de problème. Par contre, en raison de procédure d'hygiène, l'utilisation d'œufs frais est interdite. Il faut que l'activité reste au sein du service. Il suffit d'en parler avec un(e) infirmier(ère) ou la cadre de santé. L'idée est de créer une ambiance familiale. Les familles ont aussi à leur disposition la cuisine thérapeutique située au rez-de-chaussée, près du self du personnel, pour confectionner un repas avec leur proche. Les produits apportés, tels que les œufs, devront être cuisinés le jour même.

Familles

Les placards sont fermés à clé donc la vaisselle n'est pas disponible.

Direction

Les placards ont été fermés à clé en raison de la disparition de la vaisselle. Cette dernière peut être mise à disposition si l'activité est prévue.

Familles

Il est impossible d'avoir des informations sur un plan médical. Les familles n'ont pas connaissance des consultations du médecin, du motif d'un changement de traitement. Elles se sentent dépossédées du suivi médical de leur proche. Il est difficile de joindre l'infirmier(ère). Les familles ont eu connaissance de l'intervention d'une dentiste gratuitement mais là aussi n'ont pas d'éléments sur les interventions.

Direction

Les informations médicales ne peuvent être transmises que par le médecin. Il peut aussi déléguer ces informations à l'infirmier(ère). Les médecins ont obligation de tracer leurs actes sur le logiciel Titan. L'annonce d'un diagnostic ou d'un changement de traitement ne peut être réalisée que par le médecin. La direction ne peut pas obliger un médecin à le faire. Les familles peuvent aussi les joindre à leur cabinet ou prendre un rendez-vous le jour où il passe dans l'établissement.

Quant à la dentiste, elle intervient une demi-journée par mois, le mardi matin. Elle prodigue des soins bucco-dentaires de base.

Familles

Pourquoi ne pas laisser une fiche dans la chambre sur laquelle le médecin mentionnerait son passage ?

Direction

La chambre du résident est un lieu privé. Les entrées et sorties ne peuvent pas être contrôlées. Ce type d'information relève du secret médical.

Familles

Qu'en est-il des 8 000 heures que le personnel devait récupérer ?

Direction

Les heures ont été épurées. Certains services avaient plus de 30 heures par agent. Il reste entre 700 et 1 000 heures.

Le Directeur interroge sur les repas.

Résidente

Les repas sont bons.

Famille

La qualité des repas est bien là.

Direction

L'alimentation est contrôlée d'un point de vue diététique en plus des règles sanitaires imposées aux établissements.

Il est important de garder nos cuisiniers.

Familles

A 95 ans, les résidents peuvent se faire plaisir.

Direction

En effet, si le résident refuse le programme diététique du médecin, il en a le droit.

Pour rappel, des commissions alimentaires se réunissent régulièrement. Les repas sont confectionnés par la diététicienne. La quantité prend en compte un grammage de référence.

Familles

Pour en revenir aux informations médicales, pourquoi ne pas installer une boîte aux lettres internet pour chaque résident avec accès par le biais d'un code ? Seraient mises les informations d'ordre général telles que les chutes par exemple. Dossier médical partagé.

Direction

Il faut prendre en compte l'aspect sécuritaire. Qui va rentrer les informations ? Le DMP est à destination du tuteur. Il faut aussi être vigilant par rapport aux conflits familiaux.

Il ne faut pas hésiter à voir l'infirmier(ère) qui peut apporter les renseignements nécessaires.

Cette demande va être étudiée afin d'essayer de trouver une solution pour la communication des informations d'ordre médical.

Familles

Les A.S. et A.S.H. ont du mérite car le métier n'est pas facile.

Direction

En effet, les personnels réalisent du bon travail et sont motivés, mais ils ne sont pas là par dépit. Ils ont aussi fait le choix de ce métier. Des agents se sont plaints de la température de « Lotus » lors de la canicule. Un relevé a été fait : 27°C. Il faut prendre en compte le fait que les résidents ont plus souvent froid que chaud. C'est leur avis qui prime.

L'établissement est saint, les gens sont motivés et font le maximum dans leur travail.

Familles

Avez-vous un ordre d'idée sur la fréquence des douches ?

Direction

Une fois par mois. Cela peut varier en fonction des résidents étant donné que leur souhait est entendu. La toilette quotidienne est réalisée tous les jours. Le personnel ne peut pas imposer par contre il peut négocier lorsqu'il est face à plusieurs refus consécutifs. Il est aussi plus simple d'accompagner une personne à la douche lorsque la chambre est équipée plutôt que de se rendre à la salle de bain commune. Le personnel est conscient des difficultés d'où un sentiment de frustration professionnelle. L'établissement essaie de trouver des solutions pour aller vers plus de qualité mais sans embaucher plus.

Il ne faut pas ignorer le fait que le souhait du résident ne correspond pas toujours au souhait des familles. Mais d'un point de vue réglementaire, l'avis du résident est prioritaire en faisant aussi preuve de bon sens.

Aucun soin n'est forcé. Même avec des troubles cognitifs, l'autonomie décisionnelle est respectée. Leurs envies ne sont pas linéaires.

Familles

Des espaces Snoezelen ont été en partie financés par le Rotary. Est-ce que des bénévoles peuvent apporter leur aide pour l'utilisation de ces espaces ?

Direction

L'utilisation de ces espaces relève du soin. Seuls des professionnels de santé peuvent utiliser le matériel de prise en soin.

Familles

Les familles souhaitent faire remonter une doléance concernant le poids financier de l'hébergement. Par quel biais ?

Direction

Ce message peut être remonté au Conseil Départemental par l'intermédiaire des élus politiques. Une hausse d'environ 1.07 € sera appliquée cette année sur le prix de journée. L'E.H.P.A.D. reste malgré tout dans les moins chers.

Familles

Quel est le prix du repas du résident par jour ? Enormément de gaspillage alimentaire.

Direction

Le coût d'un repas s'élève à environ 3 euros par résident. L'établissement est soumis à beaucoup de contraintes auxquelles il ne peut aller contre, entre autre le grammage des repas qui est imposé. Ce qui n'est pas mangé est jeté, c'est une obligation.

Familles

Il n'y a pas de veilleuse de nuit durant quelques heures sur « Myosotis ».

Direction

L'effectif nuit se compose :

✓ soit de 8 agents : 1 IDE + 7

✓ soit de 7 agents : 1 IDE + 6

Il y a toujours une présence dans les unités protégées. Les tours de ronde sont effectués toutes les deux heures. Mais le risque zéro n'existe pas, la personne peut chuter 10 minutes après le passage de l'agent.

Le directeur ouvre une parenthèse concernant les activités organisées dans les unités sécurisées. Il est demandé à ce que les familles ne viennent pas interférer durant les animations car cela peut perturber les résidents.

Il est important de veiller aussi au vouvoiement des personnes. Le respect de la dignité passe par « Madame » « Monsieur », et non une approche par le prénom et le tutoiement. Le fait qu'ils soient vulnérables n'enlève pas le respect à leur égard.

Familles

Qu'en est-il de la grippe ?

Direction

Le signalement d'une épidémie de grippe provient de l'Agence Régionale de Santé. Mais, l'établissement a mis en place devant chaque service, des affiches, des masques et des gels hydro alcooliques en prévision.

Environ 99 % des résidents sont vaccinés. Les agents volontaires ont pu aussi se faire vacciner.

Familles

Est-il possible de proposer du jambon pour les résidents qui n'aiment pas les viandes en sauce ?

Direction

Si cela se fait, il faudra le généraliser sur tout l'établissement. Mais, il y a des normes d'hygiène à respecter et donc une organisation fiable pour vérifier la qualité de la tranche de jambon. Il n'est pas possible de proposer trop de choix car cela aurait des répercussions sur le prix de journée. Par contre, les résidents ont le droit d'avoir un réfrigérateur dans leur chambre (aux normes) mais son contenu reste sous sa responsabilité ou celle de la famille.

Familles

Les chambres ne sont pas faites en été.

Direction

D'après le relevé, ce qui est réalisé en hiver est identique en été. Par contre, il faut prendre en compte le fait que des saisonniers viennent travailler l'été. Ils n'ont pas forcément la bonne technique d'un agent titulaire.

Familles

La climatisation est-elle prévue à « Lotus » ?

Direction

Il est important de mener une réflexion sur comment climatiser et pourquoi ? Faire un relevé des températures aux plus fortes chaleurs et sur combien de jours ?

Des propositions seront faites en conséquence.

Des thermomètres permanents seront installés pour l'enregistrement des températures.

Il faut procéder étape par étape. Les baies vitrées sont des sources de chaleur mais aussi de froid.

La priorité aujourd'hui est le dédoublement des chambres de l'ancien bâtiment.

Cela ne veut pas dire que la climatisation ne sera pas installée. Mais il faut réfléchir sur l'ensemble du bâtiment car les puits de lumière à « Orchidées » sont aussi une source de chaleur.

Familles

Financièrement de quelle manière interviennent les tutelles ?

Direction

L'Agence Régionale de Santé finance à 100 % le personnel infirmier et à 70 % les aides soignants. Le Conseil Départemental finance à 30 % les aides soignantes, 100 % le personnel pour l'entretien des locaux, administratif, animation.

La répercussion sur le prix de journée provient de ce qui est financé par le Conseil Départemental.

Familles

Comment fonctionne le Conseil d'Administration ?

Direction

Le Maire est président de droit du Conseil d'Administration. Il vérifie ce qui est fait. Le Directeur est le chef d'établissement.

Le Conseil d'Administration valide les décisions. Il est composé de :

Voix délibératives :

- ✎ Présidente
- ✎ Deux autres représentants de la commune de Gannat
- ✎ Trois représentants du Conseil Départemental de l'Allier
- ✎ Deux représentants du Conseil de la Vie Sociale
- ✎ Un représentant des personnels non médicaux
- ✎ Un médecin coordonnateur représentant le personnel médical
- ✎ Deux personnes désignées par le maire de Gannat en fonction de leur compétence en matière d'action sociale et médico-sociale

Voix consultatives :

- ✎ Le directeur de l'établissement
- ✎ Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant
- ✎ Le trésorier de l'établissement

Le Conseil de la Vie Sociale est composé de :

- ✎ Trois représentants des personnes accueillies ou prises en charge
- ✎ Trois représentants des familles ou des représentants légaux
- ✎ Un représentant du personnel
- ✎ Deux représentants du Conseil d'Administration (organisme gestionnaire)

Les différentes instances de l'établissement sont :

- | | | |
|-----------------------------------------------------------------|---|-----------------------|
| ✓ Le Conseil de la Vie Sociale | } | Avis consultatif |
| ✓ Le Comité Technique d'Etablissement | | |
| ✓ Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail | | |
| ✓ Le Conseil d'Administration | | Décision délibérative |

Familles

Est-il possible d'avoir le compte rendu des séances du Conseil d'Administration ?

Direction

L'établissement est tenu au secret de la séance. L'Agence Régionale de Santé, par le biais du contrôle de légalité, a visa des délibérations prises lors du Conseil d'Administration.

CONCLUSION

- ✎ L'ensemble du personnel est remercié, toujours souriant
- ✎ Tout est adapté pour une bonne prise en charge du résident
- ✎ Très agréablement surpris par l'accueil en général
- ✎ Locaux propres, agréables
- ✎ Petites structures familiales
- ✎ E.H.P.A.D. coquet et gaie
- ✎ Personnel dévoué, à l'écoute, patient
- ✎ Professionnalisme des équipes
- ✎ Bon relationnel



COORDONNEES DES CADRES DE SANTE

Madame Karine CRETIER, cadre de santé

- ✎ Responsable des services « Orchidées », « Jasmins », « Lotus », « Lilas » et « Myosotis »
Ligne directe : 04.70.90.62.25
E.mail : cadresante.ehpadgannat@orange.fr

Madame Caroline RODRIGUES, cadre de santé

- ✎ Responsable des services « Mimosas », « Glycines », « Vincent » et « Pervenches »
Ligne directe : 04.70.90.62.11
E.mail : cadresante.gannat03@orange.fr



Le Directeur,

Christian VERRON